



LA FORMATION « GESTION AUTONOME »

Article 9. § 9.1 NORME EN NF 15635

« Une procédure de gestion doit exister et couvrir les points suivants :

- (A) L'utilisation du système de stockage conformément à ses spécifications
- (B) La désignation d'un responsable de la sécurité des systèmes de stockage
- (C) La mise en place de contrôles
- (D) La mise en place d'une maintenance,
- (E) La réduction des dommages. »

CONTRÔLER, ÉVALUER, AGIR.

Mettre en place des procédures dans l'entreprise pour pouvoir rapidement actionner les relais internes et apporter les correctifs nécessaires : service logistique, service maintenance, service sécurité, service achats... Il est important et nécessaire d'anticiper et de comprendre les pourquoi dans un double but ; sécuriser les acteurs du site et pérenniser les investissements, gage aussi de rentabilité à long terme.

Psychologiquement, une gestion efficace des dommages instaure également un climat de confiance au sein des équipes ; un gain de productivité assuré.

CONTROL2RACK® donne les moyens et les méthodes pour répondre aux normes en autonomie totale au sein des unités de production, de logistique, de stockage : registre des anomalies, registre de traçabilité des matériels, procédure d'alerte....

Au-delà d'une simple formation, la « gestion autonome » entre dans une politique globale de sécurisation, à inscrire idéalement dans le Document Unique.

